



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

- Point 16 :** Amélioration de la supervision de la sécurité
Point 16.2 : Transition vers une approche systémique globale pour la réalisation des audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)

DÉMARCHE SYSTÉMIQUE DANS LA CONDUITE DES AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION

(Note présentée par l'Australie)

SOMMAIRE

Dans la présente note, l'Australie réaffirme son appui aux mesures prises par l'OACI pour adopter une démarche systémique dans la conduite des audits de sécurité. Cet appui est exemplifié par son adoption rapide et aisée de la démarche systémique dans tout son régime de réglementation de la sécurité, par la réalisation d'audits de conformité des exploitants australiens, par l'encouragement de l'utilisation de systèmes de gestion de la sécurité dans les opérations australiennes et par la mise au point d'une démarche systémique fondée sur la question de la sécurité pour la certification et l'exploitation des aéroports. L'Australie reconnaît cependant que la démarche systémique n'est pas idéale dans toutes les circonstances et elle suggère que l'OACI pourrait envisager de mettre au point et de réaliser des audits non harmonisés.

RÉFÉRENCES

A35-WP/7
Journal de l'OACI, Volume 58, livraison de novembre 2003

1. INTRODUCTION

1.1 L'historique de l'élargissement proposé du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) est bien documenté. Le programme a été officiellement établi par une décision de la 32^e session de l'Assemblée relative aux Annexes 1, 6 et 8 et, à sa 33^e session, l'Assemblée a décidé d'élargir le programme aux Annexes 11, 13 et 14.

1.2 L'objet initial de l'USOAP était de veiller à ce que les États contractants appliquent les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI concernant la sécurité en procédant à des audits de la sécurité réguliers, systématiques et harmonisés. Ces audits prescriptifs de la conformité au regard d'une série limitée de critères aboutissent parfois à une évaluation assez incomplète du niveau global de la sécurité existant dans un État. L'élargissement de la stratégie des audits de l'OACI consistant à y intégrer une démarche systémique permettra d'identifier promptement les problèmes d'ensemble en évaluant la conformité en regard des besoins énoncés dans les nombreuses dispositions connexes des Annexes en cause. Cela donnera une image globale de l'aviation d'un État. Cette démarche est particulièrement appropriée dans le cas des États dont l'industrie aéronautique et les mécanismes de supervision de la sécurité sont très complexes.

1.3 Le principe de base de la démarche systémique repose sur la reconnaissance qu'un système est, par sa nature, sujet au fait que certains ou tous ses éléments contiennent ou créent des erreurs. Un audit systémique consistant à examiner et à dresser un tableau de l'ensemble du système, plutôt qu'à en auditer des éléments particuliers, en regard d'un modèle systémique pris comme référence permettra probablement de mieux mettre en évidence toutes carences et fournira des éléments d'orientation visant à les atténuer ou à les éliminer.

1.4 Tout comme une approche systémique est surtout applicable aux États dont la réglementation est très détaillée, des éléments d'orientation sur les moyens d'éliminer des carences mises en évidence précédemment seraient fort utiles aux nombreux États qui sont actuellement confrontés à des difficultés du fait qu'ils manquent d'experts et de ressources techniques qui leur permettraient d'appliquer intégralement le plan d'action établi après la première série d'audits. Une mission d'assistance à la mise en œuvre fournirait efficacement ces éléments d'orientation et améliorerait au maximum la sécurité obtenue tout en assurant l'utilisation efficace des ressources.

1.5 Dans la conduite des audits USOAP, l'OACI est confrontée à la limitation de ses ressources et à la nécessité d'en tirer le meilleur parti. C'est là une situation que connaissent aussi de nombreux États contractants de l'OACI dont les autorités de l'aviation souffrent non seulement d'une limitation de leurs ressources techniques et financières mais aussi du fait que d'autres priorités du gouvernement entrent en conflit avec les leurs. Pour l'OACI, une manière d'attaquer ce problème consisterait à adopter une démarche souple, adaptée à chaque pays, dans la conduite des audits USOAP.

2. LA SITUATION

2.1 L'Australie a promptement pris des mesures pour éliminer les carences mises en évidence lors de son audit USOAP initial.

2.2 L'Australie a progressivement mis en œuvre un système d'audit de la sécurité de tous les secteurs de son aviation. Sa méthode de supervision de la sécurité combine la conduite d'audits systématiques, selon un calendrier préétabli — ce qui exige que les organes de réglementation évaluent si le niveau de sécurité atteint par une organisation de l'aviation est maintenu en permanence grâce à un solide système comportant des mécanismes, une infrastructure, une gestion et des systèmes d'assurance de la qualité appropriés — à des audits ponctuels du risque pour réagir à un risque ou à une menace perçus.

2.3 La démarche systémique a été complétée par une vaste campagne d'éducation concernant la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité (SGS). L'aviation australienne a très bien accueillie cette initiative. Des éléments indicatifs détaillés sur les SGS, notamment une indication de ce qui constitue un système de sécurité et de la façon d'en appliquer un ont fait l'objet d'une vaste diffusion.

2.4 L'Australie préconise vivement l'utilisation des systèmes de gestion de la sécurité dans le fonctionnement et la maintenance des aérodromes, et elle est pleinement favorable à l'exigence de l'OACI relative à l'adoption de systèmes de gestion de la sécurité pour améliorer la sécurité aux aérodromes. L'Australie a nettement progressé dans la transition entre la délivrance de licences aux aérodromes et leur certification.

2.5 Il apparaît de ce qui précède que l'Australie est très favorable à ce que l'OACI adopte une démarche systémique dans la conduite des audits.

2.6 Le niveau des ressources, du rendement et de la complexité n'est pas le même dans toutes les administrations et les industries de l'aviation des États de l'OACI. Il ne faut certainement pas en conclure qu'il existe une réticence à respecter les obligations de l'OACI mais le fait est que l'aviation entre en concurrence avec d'autres secteurs dans les budgets gouvernementaux. Pour tenir compte de ces différences, il pourrait être bénéfique que les audits de l'OACI soient réalisés avec une certaine souplesse, les missions d'audits dans les pays les moins avancés étant axés sur la fourniture d'une assistance dans la mise en œuvre de dispositions de l'OACI, celles qui seraient menées dans les États plus avancés prenant la forme d'audits prescriptifs de la conformité avec ces dispositions, des audits plus systématiques étant effectués dans les grands États dont la réglementation est très fournie.

3. **INCIDENCE FINANCIÈRE DES MESURES PROPOSÉES**

3.1 Les mesures proposées pourraient être prises dans les limites des ressources indiquées dans la note A35-WP/7.

4. **CONCLUSION**

4.1 L'Australie estime que la santé d'une organisation ou d'un système complexe de l'aviation peut être appréciée de manière satisfaisante en procédant aux audits de la sécurité dans une perspective systémique.

4.2 L'Australie estime de plus qu'il serait bénéfique d'envisager de conduire avec souplesse les audits USOAP, ce qui améliorerait les bienfaits obtenus tout en tirant le meilleur parti des ressources de l'OACI et des États.

5. **DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

5.1 L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note du présent document ;
- b) à donner son appui à la démarche systémique de l'OACI dans la conduite des audits de supervision de la sécurité ;
- c) à envisager les bienfaits potentiels de l'application des principes USOAP, en tenant compte lors des audits de la complexité de la réglementation de l'aviation de l'État audité.